

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION.	3
1 LE COMITE	3
1.1 ÉLECTION DU COMITE	3
1.2 FONCTIONNEMENT DU COMITE	3
1.3 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE	3
1.4 COTISATION DES MEMBRES DU COMITE	3
1.5 ASSURANCE.....	3
2. LES FONCTIONS AU SEIN DU COMITE	4
2.1 LE/LA PRESIDENT(E)	4
2.2 LE/LA VICE-PRESIDENT(E)	4
2.3 LE/LA TRESORIER(E)	4
2.4 LE/LA SECRETAIRE ET SECRETAIRE ADJOINTE	4
2.5 LE/LA RESPONSABLE DES ACTIVITES ET ATELIERS.....	4
2.6 LE/LA WEBMASTER.	4
2.7 LE/LA RESPONSABLE DES CAFES RENCONTRE ET DES ATELIERS CUISINE	4
2.8 LE/LA RESPONSABLE-ADJOINTE DES CAFES RENCONTRE	4
2.9 LE/LA RESPONSABLE DE L'ACCUEIL DES NOUVEAUX(ELLES)	4
3 LES EQUIPES ET LES ACTIVITES	4
3.1 CAFES RENCONTRE.....	5
3.2 CAFES DES NOUVEAUX(ELLES).	5
3.3 ATELIERS D'ACTIVITES	5
3.4 CHEFS D'ATELIER	5
3.5 PARTENARIAT	5
4 L'ASSEMBLEE GENERALE.	5
DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES	6

1	COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	6
2	LA CHARTE DE L'ADHERENT	6
3	PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE.	6
MOYENS DE COMMUNICATION		6
1	LE SITE WEB WWW.SANTIAGOACCUEIL.COM	6
1.1	ADMINISTRATION ET VIE PRATIQUE	6
1.2	ACTIVITES DE SANTIAGO ACCUEIL	6
1.3	PRESENTATION DE NOS PARTENAIRES	6
2	LA BOITE MAIL : STGO.ACCUEIL@GMAIL.COM	6
3	LES DATOS	7
DISPOSITIONS DIVERSES		7
1	PUBLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR	7
2	MODIFICATION.....	7

En complément et précision des statuts, les dispositions du Règlement Intérieur sont applicables à tous les Membres de l'Association. Une copie du Règlement Intérieur est consultable figure en ligne sur le site internet de l'Association.

PREAMBULE

Le Règlement Intérieur précise les statuts de l'Association dont le but est l'accueil et l'adaptation des français, francophones et francophiles dans la ville de Santiago et sa région. Il fixe les modalités pratiques de la vie de l'Association.

En organisant des activités et des sorties, l'Association permet de rencontrer d'autres français expatriés mais aussi des francophones et francophiles de la région d'accueil. Elle est fondée sur le bénévolat et libre de toute influence politique, confessionnelle ou commerciale. C'est un lieu de rayonnement de la langue et de la culture française, constituant un organe d'informations et de renseignements sur la vie pratique de tous les jours (hors emploi, stage ou logement).

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION.

1 Le comité

1.1 Élection du comité

Conformément aux statuts, le comité est élu pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois. Il est composé au minimum d'un bureau de 4 personnes, recrutées parmi les Membres de l'Association :

- Un(e) Président(e), de langue maternelle française,
- Un(e) Vice-président(e),
- Un(e) Trésorier(e),
- Un(e) Secrétaire.
- Un(e) Secrétaire adjoint(e),
- Un(e) Responsable Activités et Ateliers,
- Un(e) Webmaster,
- Un(e) Responsable des Cafés rencontre,
- Un(e) Responsable de l'accueil des nouveaux,

prenant également en charge :

- Des fonctions d'organisation (événementiel, sorties culturelles, visites d'entreprises...),

1.2 Fonctionnement du comité

Chaque Membre du comité s'engage à participer activement aux réunions nécessaires au bon fonctionnement de l'Association.

Règlement Intérieur de Santiago Accueil : Aout 2015

Les délibérations se font de manière collégiale. En cas de vote du comité, les décisions sont prises à la majorité simple des présents et des votes des absents, selon leurs consignes de vote, chaque Membre comptant pour une voix. En cas d'égalité, la voix du (de la) Président(e) emporte la décision.

Le comité élu a librement la possibilité d'accorder le statut de président d'honneur à la personne de son choix, pour un mandat qui ne peut excéder celui du comité en place. Le statut de président d'honneur est révisable à la fin de chaque mandat du comité.

1.3 Remplacement d'un Membre

En cas de départ de l'un des Membres du comité avant le terme de son mandat, le comité désignera son remplaçant sans procéder à de nouvelles élections. Il sera fait usage de l'appel à candidature parmi les Membres par cooptation.

En cas d'absence de candidature, les Membres du comité seront habilités à procéder à une nouvelle répartition des postes.

Démission : En cas de démission conjointe de plus de la moitié des Membres du comité, une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée pour élire un nouveau comité. Les pouvoirs des membres ainsi élus prendront fin à la date où devait normalement expirer le mandat du comité remplacé.

Absences répétées : Tout Membre du comité qui, sauf cas de force majeure ou motif légitime, n'aurait pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Demande de démission : Si trois Membres du comité au moins en font la demande, il peut être mis au vote du comité la question de la demande de démission de l'un de ses Membres. Dans ce cas, la décision est soumise au vote et se prend à la majorité des voix du comité. En cas d'égalité et en dernier recours, c'est le (la) Président(e) qui tranche.

1.4 Cotisation des Membres du comité

Les Membres du comité de Santiago Accueil seront à jour de leur cotisation annuelle.

1.5 Assurance

Un contrat d'assurance en responsabilité civile est souscrit auprès de la FIAFE. Il garantit les dommages causés à un tiers qui subit un préjudice et porte

réclamation mettant en cause la responsabilité des adhérents (Membre ou leur famille).

2. Les fonctions au sein du comité

2.1 Le/la Président(e)

Le (la) Président(e) représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il/elle convoque les Assemblées Générales et les réunions du Comité, préside toutes les Assemblées et ne peut transiger qu'avec l'autorisation du comité.

2.2 Le/la Vice-Président(e)

Le (la) Vice-Président(e) remplace le (la) président(e) en cas d'absence ou de maladie.

2.3 Le/la Trésorier(e)

Le/la Trésorier(e) tient une comptabilité complète et exacte, contrôlée mensuellement par le Président et soumise une fois par année en Assemblée Générale.

2.4 Le/la Secrétaire et Secrétaire adjointe

Il/elle enregistre informatiquement les coordonnées des Membres de l'Association et tient à jour cette base en fonction des départs et des arrivées.

Il/elle s'assure, par tous les moyens nécessaires, de la sécurité du fichier et des données contenues, contre tous les risques ordinaires de perte (destruction et copie rendue inexploitable, environnement d'exploitation hors service...) ou d'accès non autorisé (accès ou copie pirate, vol...).

L'annuaire des Membres est strictement confidentiel et ne sera ni diffusé ni utilisé en dehors des Membres du comité élu.

Le/la Secrétaire conserve les archives, ainsi que les minutes de toutes les réunions du comité, et la liste des coordonnées de tous les Membres de l'Association.

2.5 Le/la Responsable des Activités et Ateliers

Il/elle est le relais entre le comité de Santiago Accueil et l'ensemble des chefs d'ateliers :

- En organisant un suivi de toutes les activités et ateliers proposés par Santiago Accueil
- En établissant un rapport statistique de la fréquentation et de l'intérêt des Membres aux diverses activités et ateliers, résultat de sa collaboration avec les chefs d'ateliers.

Règlement Intérieur de Santiago Accueil : Aout 2015

- Il/elle s'assure au cours du trimestre de rentrée (mars, avril, mai) que les participants aux activités sont à jour de leur cotisation annuelle.

2.6 Le/la Webmaster.

Le site internet de Santiago Accueil est sous la responsabilité directe du/de la Webmaster, assisté(e) par le comité.

Les Membres du comité assurent la mise à jour régulière du contenu du site sur la base des informations figurant dans le programme, ainsi que de la page « Petites Annonces » et « Bons Plans ». Le/la Président(e) intervient sur la page d'accueil.

Le contrôle du contenu ainsi que le respect de l'éthique des annonces et bons plans envoyés par les Membres est assuré par le/la webmaster.

2.7 Le/la Responsable des Cafés Rencontre et des ateliers cuisine

Il/elle choisit les maisons adaptées aux cafés rencontre et y organise le buffet pour les Membres.

Il/elle recherche des Membres pour animer l'atelier cuisine et organise ce dernier.

2.8 Le/la Responsable-adjointe des Cafés Rencontre

Il/elle seconde le responsable des cafés rencontre.

2.9 Le/la Responsable de l'Accueil des Nouveaux(elles)

Il/elle accueille les nouveaux arrivants en les renseignant sur la vie pratique et les spécificités du Chili.

Un accueil spécial leur est réservé lors du café rencontre mensuel. Mais un café spécifique est également organisé chaque mois.

3 Les équipes et les activités

3.1 Cafés rencontre

Chaque premier jeudi du mois (hors janvier et février) et sauf décalage décidé par la majorité du comité, un café rencontre sera organisé par le/la Responsable des cafés rencontre. L'ensemble du comité y accueillera les Membres, nouveaux et anciens, procédera aux adhésions à l'Association. Il y sera présenté les activités du mois, auxquelles les adhérent(e)s pourront s'inscrire.

Lors du café rencontre, il pourra être mis à disposition de 1 à 3 exposants un espace de présentation et/ou de vente de leurs créations ou produits. Le montant de la participation exigée à chaque exposant sera fixée par le comité en début d'exercice et sera alloué à des actions de solidarité.

Le prix du mètre courant est fixé à 5000\$ pour l'année 2012. Les exposants apporteront leur matériel d'exposition et s'intégreront dans le cadre de l'habitation privée qui les accueille.

3.2 Cafés des nouveaux(elles).

Chaque vendredi de la semaine qui suit le café rencontre, un café des Nouveaux(elles) sera organisé au cours duquel les Responsables Accueil viendront répondre aux questions que se posent les nouveaux Membres, pour présenter l'Association et parler de leur expérience. Elles pourront rappeler leur adhésion à la charte des trois « A » :

- ACCUEILLIR comme nous avons été accueillies.
- AIDER à trouver rapidement ses repères grâce à un échange actif.
- ANIMER son secteur afin de faciliter l'adaptation des nouveaux arrivants.

Ces cafés seront bien évidemment ouverts à tous (anciens et nouveaux Membres), constitueront l'occasion de faire circuler toutes sortes d'informations, et permettront aux Membres de faire connaissance en comité plus restreint que lors du café rencontre.

3.3 Ateliers d'activités

Tout Membre de Santiago Accueil qui le souhaite peut créer et animer un atelier d'activité. L'agrément est donné par le/la Président(e) de l'Association et le/la Responsable des Activités, après accord du comité, aux vues d'un descriptif du projet.

Le responsable bénévole d'un atelier d'activité, ci-après désigné Chef d'atelier, s'engage à organiser et à planifier son atelier dans un souci d'accueil et de rassemblement, sans exclusive, de tout Membre manifestant un intérêt pour

l'activité proposée, sans but lucratif, sauf une participation aux frais qui pourra être demandée aux participants de certaines activités nécessitant l'achat de matériel (bricolage, art floral, encadrement, reliure, cuisine). Les preuves d'achats seront mis à la disposition des participants de l'atelier et des Membres du comité.

Un coût supplémentaire pour non membre a été fixé à 2000\$ pour l'année 2012.

En cas de cessation de l'activité, le Chef d'atelier devra en informer le/la Responsable des Activités afin de discuter de la possibilité de faire vivre l'activité avec un autre responsable.

3.4 Chefs d'atelier

Ils présentent leur activité lors du café rencontre mensuel, et fixent un calendrier de rencontres.

Ils privilégient comme moyen de communication avec les Membres qui participent à leur activité la messagerie électronique et le téléphone afin de rappeler les dates ou de communiquer rapidement toute information. Ces informations sont confidentielles et l'utilisation du cci pour les échanges électroniques est de rigueur.

Avant chaque atelier, le Chef d'atelier informe chaque participant par courriel des modalités de celui-ci, et ce avec quelques jours d'anticipation.

Ils tiennent à jour une liste des participants à leurs activités et une fois par trimestre adressent des photos prises de leur atelier et un bref compte-rendu (fréquentation, intérêt, problèmes divers...) à le/la Responsable des Activités et au (à la) Webmaster.

3.5 Partenariat

Les Membres, en règle de cotisation, peuvent proposer gratuitement leurs services ou produits dans une page qui leur est dédiée sur le site Internet de l'Association.

4 L'Assemblée Générale.

Elle a lieu une fois par année et est organisée conformément aux dispositions statutaires. Le procès verbal de cette assemblée, ainsi que celui de l'assemblée générale de la FIAFE seront accessibles sur le site Internet de Santiago Accueil.

DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES

1 Composition de l'Association

L'Association se compose des Membres inscrits sur ses listes. Toute personne francophone ou francophile sans distinction sociale, politique, raciale ou confessionnelle est bienvenue au sein de l'Association.

Elle accueille de nouveaux Membres à tout moment par le biais d'une inscription personnelle lors du café rencontre mensuel, confirmée par le paiement de la cotisation annuelle de l'exercice en cours.

La cotisation annuelle couvre tous les membres de la famille. Le montant pour 2015 est fixé comme suit :

Pour les inscriptions du 1^{er} janvier au 31 août : 25 000\$

Pour les inscriptions du 1^{er} septembre au 31 décembre: 13 000\$

Pour les inscriptions des personnes de moins de 30 ans du 1^{er} janvier au 31 août : 10 000\$

Pour les inscriptions des personnes de moins de 30 ans du 1^{er} septembre au 31 décembre: 6 000\$

2 La Charte de l'Adhérent

Elle figure en annexe du Règlement Intérieur de l'Association et constitue une synthèse et un rappel des droits et devoirs de chaque Adhérent.

Elle est affichée lors du café rencontre et café des Nouveaux(elles). La Charte est publiée, dans sa dernière version mise à jour, sur le site internet de Santiago Accueil.

Toute personne qui devient Membre de Santiago Accueil s'engage à respecter cette charte.

3 Perte de la qualité de Membre.

La perte de la qualité de Membre intervient selon les dispositions des statuts de Santiago Accueil, et notamment :

- Non paiement de la cotisation annuelle,
- Comportement contraire aux bonnes mœurs.

Tout Membre peut être radié de l'Association dans l'intérêt de celle-ci, sur décision du comité, prise en dernier ressort.

MOYENS DE COMMUNICATION

1 Le site web www.santiagoaccueil.com

Le site www.santiagoaccueil.com est la propriété de l'Association.

Il présente l'Accueil et ses activités à toute personne le visitant. On peut y consulter les statuts de l'Association, le Règlement Intérieur et la Charte de l'adhérent.

Il est mis à jour régulièrement.

1.1 Administration et vie pratique

Le site de l'Association permet grâce à ses liens d'être en relation directe avec les sites des partenaires ou des organismes utiles dont la liste, non limitative, suit :

- Ambassade et Consulat Général de France à Santiago,
- Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Chilienne,
- Institut Franco-Chilien,
- Lycée français de Santiago,
- FIAFE...

1.2 Activités de Santiago Accueil

Toutes les informations concernant les activités de l'Association sont disponibles :

- Les activités du mois avec leur descriptif
- Les conditions d'adhésion
- Les petites annonces
- Les actualités
- Des albums photos
-

1.3 Présentation de nos partenaires

Une page est dédiée aux personnes et professionnels offrant des produits ou des services pouvant intéresser les Membres.

2 La boîte mail : stgo.accueil@gmail.com

Gérée par le/la Secrétaire, elle est le moyen de communication de l'Association avec les Membres et les non Membres.

L'Association communique par e-mail vers ses Membres pour diffuser des informations ou pour effectuer un rappel des activités mensuelles, en toute confidentialité.

3 Les Datos

Un fichier contenant des bonnes adresses concernant les domaines médicaux, pratiques, loisirs, commerçants et autres est envoyé électroniquement aux Membres.

Ces informations ne sont en aucun cas garanties par l'Association.

DISPOSITIONS DIVERSES

1 Publication du Règlement Intérieur

Il peut être consulté à tout moment sur le site www.santiagoaccueil.com.

2 Modification

Le Règlement Intérieur de l'Association est établi par le comité en fonction. Il peut être modifié par ledit comité et la dernière version doit être mise à la disposition des Membres via le site Internet de Santiago Accueil.

Santiago, le 11 Aout 2015

Equipe Santiago Accueil